



Vertrieu, le 28 avril 2023

Procès-Verbal du CSE du 26 avril 2023

<u>Président</u>: Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH), Cyrille Averty (REX), Sébastien Ruis (REX).

Membres élus titulaires présents : Elodie Martin (Trésorière adjointe), Grégory Chiarot (Trésorier), Sandra Monnery (secrétaire), Alain Jouan (Secrétaire adjoint), Alexandre Tadej, Aurélien Delorme, Sophie Devincenzi, Garry Spilliaert, Stéphanie Hugonnard-Bruyère, Mickaël Lemaire.

Membres élus suppléants présent : Pascale Centelles.

Inspecteur du travail : Mr Rodrigues

La séance est ouverte à 9h30

1. Validation compte rendu CSE du 15 février et du 15 mars 2023.

Le compte rendu du 15 février est validé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du 15 mars ne peut pas être validé, par qu'il manque la marche de la société qui aurait dû être envoyé bien avant la réunion par la direction. La validation est donc reportée à la prochaine réunion.

Mr Rodrigues inspecteur du travail, fait remarqué que le terme « Compte Rendu » n'est pas approprié à des réunions CSE, mais plutôt aux délégations syndicales. Nous devons employé le terme « Procès-Verbal ».

2. Marche de la société.

Activités:

- Remplissage des entrepôts : STV : 88%, PDA : 92% et MCL 100% + 6 entrepôts de débords (2 pour MCL et 4 pour STV/PDA). Objectifs d'en fermer 2 sur STV à fin Avril.
- La poche de retard a été résorbée sur les sites de STV et PDA.
- Toujours des difficultés fortes sur les marchés Textile et Chaussures, comme chez tous les concurrents
- Le groupe Intersport à lancée un plan de réduction des engagements notamment sur le second semestre à <u>-30% des volumes d'achat afin de baisser drastiquement les niveaux de stock sur cette fin d'année.</u>
- La tendance de l'activité des magasins suis la tendance du marché (même si cela reste globalement positif, nous sommes en —dessous de nos taux habituels) :





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers - 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 -- FAX : 04 74 46 24 04

2020	2021	2022	Janv-23	Févr-23	Mars-23
2,4Mds	2,76Mds	3,2Mds*			
	+15%	+16%	+8.5%	+4,6%	- 7%

Sujet Go Sport:

- Décision (à priori le 28 Avril) du tribunal sur la reprise de l'enseigne.
- En fonction de la décision une communication aux équipes sera réalisée

Sujet Bâtiments:

- Les permis de construire ont été obtenus ainsi que les arrêtés d'exploiter des sites.
- Les plannings sont à ce jour maintenu

Sujet mécanisation :

- Nous sommes en cours de négociation avec les 2 sociétés en short-list et abordons avec eux les réponses techniques.

Sujet Transport:

- Démarrage du nouveau transporteur Goévia sur la région Aquitaine

Activité:

Activité réception en cumul (fin S16) :

- MCL : Activité toujours réduite liée à la demande de réduction de la production par le siège afin de réduire les niveaux de stock
- PDA : Activité en ligne avec 2022 avec l'objectif de réduire les niveaux de stock
- -STV: Réduction forte des livraisons avec l'objectif de réduire les niveaux de stock

Étiquettes de li	2021	2022	2023	Total général	EVO 22-23
MCL	144 134	178 419	123 526	446 079	-30,8%
PDA	4 474 569	5 708 555	5 811 304	15 994 428	1,8%
STV	12 853 078	11 788 082	9 902 235	34 543 395	-16,0%
Total général	17 471 781	17 675 056	15 837 065	50 983 902	-10,4%

EVO 22-23	EVO 21-23
-30,8%	-14,3%
1,8%	29,9%
-16,0%	-23,0%
-10,4%	-9,4%

Activité préparation en cumul (fin S16) :

- MCL: Les ventes des vélos ne redécolle pas et le niveau de stock des magasins continu à réduire le volume du réassort auto et limite donc les volumes de sorties.
- PDA: Les univers des produits reste en ligne avec les projections, les sports « outdoors » sont demandés par les clients
- STV: les univers Textiles et chaussures sont en souffrances chez tous les distributeurs et chez intersport aussi.





Logistique Sports et Loisirs - Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers - 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 - FAX : 04 74 46 24 04

	2021	2022	2023	Total général
MCL	137 245	151 803	115 866	404 914
PDA	3 448 017	3 943 592	4 293 596	11 685 205
STV	8 571 107	9 776 291	8 624 104	26 971 502
Total général	12 156 369	13 871 686	13 033 566	39 061 621

EVO 22-23	EVO 21-23
-23,7%	-15,6%
8,9%	24,5%
-11,8%	0,6%
-6,0%	7,2%

3. Point RH.

CDI

						CDI				
MOIS SITE		OUV	RIER	EMPLOYE AGENT		AGENT DE	DE MAITRISE CA		DRE	TOTAL CDI
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
	STV	49	55	4	9	13	17	10	5	162
AVRIL	MCL	14	0	1	0	4	1	2	0	22
	BLO	1	0	2	0	3	0	0	0	6

CDD

				DD	C			
TOTAL CD	JVRIER EMPLOYE AGENT DE MAITRISE CADRE					OTA		
	FEMME	HOMME	FEMME:	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME
0 1	0	0	0	0	1	0	7	6
0	0	0	0	0	0	0	0	4
0	0	0	0	0	0	0	0	1

TOTAL CDI/CDD

TO TAL COL/COD
TOTAL
176
.26
7

Entrées

DATE D'ENTREE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE	SERVICE	INTITULE POSTE
06/03/2023	Ouvrier	CDD	Entrepôt Blois	NIV I - Prép Cariste Polyvalent
09/03/2023	Ouvrier	CDD	Entrepôt Machecoul (LMC)	NIV I - Prép Cariste Polyvalent

Sorties

MCL	01/03/2023	Agent de M	CDI	Démission
STV	24/03/2023	Employé	CDI	Démission
STV	31/03/2023	Ouvrier	CDD	Fin de CDD
STV	31/03/2023	Ouvrier	CDD	Fin de CDD
STV	31/03/2023	Ouvrier	CDD	Fìn de CDD
STV	31/03/2023	Agent de M	CDI	Démission

4. Participation et Intéressement 2022.





La PARTICIPATION 2022 versée en 2023

- MONTANT TOTAL A DISTRIBUER:
 - 411 068,03 € versus 417k€ en 2021
- Somme distribuée en 2023 presque équivalente à celle versée en 2022
 - ⇒ Versée ou placée au mois de mai 2023

L'INTÉRESSEMENT LSL 2022 versé en 2023

MONTANT A DISTRIBUER PAR COLLABORATEUR

- Au prorata temporis à date d'ancienneté
- Selon les critères d'éligibilité
 - ⇒ 750 € (versé sur la paye de juin 2023) au prorata temporis

5. NAO 2023.





Donner la possibilité d'améliorer le pouvoir d'achat et limiter les coûts pour LSL

· Prime d'assiduité:

- Motifs non-décomptables au titre de l'absentéisme :
 - Heures de délégation, RTT, congés payés, repos compensateur, action de formation sauf exceptions visées à l'article L.6321-6 du code du travail;
 - Congés pour évènements familiaux légaux** (article L.3142-2 du code du travail)
 - * A l'inverse, les congés pour évènements familiaux conventionnels ne sont pas sauf disposition contraire de la convention ou l'accord collectif en question assimilés à du temps de travail effectif
- Donner la possibilité d'améliorer le pouvoir d'achat et limiter les coûts pour LSL

· Prime d'assiduité:

- Motifs comptés au titre de l'absentéisme
 - Chômage partiel
 - Arrêt de Travail
 - · Congé maternité
 - Congé paternité et d'accueil de l'enfant
 - · Congé parental d'éducation
 - Congé lié au compte épargne-temps (CET)
 - Congé conventionnel pour évènement familial
 - Congé sans solde
 - Période de formation individuelle visée à l'article L.6321-6 du code du travail (par exemple, formation à l'initiative du salarié qui peut se dérouler en tout ou partie en dehors du temps de travail)
 - Grève
- 6. Date de journée de solidarité.





La journée de solidarité sera le lundi 29 mai (lundi de pentecôte), ce jour férié est offert entièrement à partir de cette année, grâce à la négociation de la délégation CFDT à la NAO 2022.

7. Echange et réflexion sur le objectifs à atteindre liés à la composition du flux préparation (textile / chaussures).

Sébastien est en train d'effectuer une analyse en fonction du nombre pièce prélevé par ligne et le nombre de pièce par mission.

8. Information mise en place outil de digitalisation de formulaire : solution KIZEO FORMS.

Le montant annuel de la licence s'élève à 2721€.







Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers - 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 - FAX : 04 74 46 24 04



Organisation LSL



Quol:

- Création des droits des utilisateurs
- Création des questionnaires digitalisées selon expression de besoin de l'utilisateur
- Paramétrage des rapports/ statistiques selon les besoins

Quoi:

- Réalisation des questionnaires via tablette
- Prise de photos

Quoi:

- Selon ces besoins, génération des rapports, indicateurs ...
- Export excel des données







9. Formation des nouveaux élus et du référent harcèlement : calendrier contenu de la formation.

La formation économique dure 5 jours, elle concerne uniquement les nouveaux élus titulaires, donc 3 élus

Cella-ci est financée entièrement par les CSE, l'employeur maintien la rémunération.

La formation SSCT dure 5 jours, elle concerne les nouveaux élus titulaires et suppléants, donc 13 élus. Celle-ci est financée intégralement par l'employeur et maintien la rémunération également.

Article L2315-18

Modifié par LOI n°2021-1018 du 2 août 2021 - art. 39

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article <u>L. 2314-1</u> bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise :

2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2315-22-1, le financement de la formation prévue au premier alinéa du présent article est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

10. Situation économique des magasins intersport et de sa chaine logistique.

Le marché du textile est tendu en ce moment dû à l'économie actuelle. En ce qui concerne les chaussures ce n'est pas mieux.

Les niveaux de stocks des magasins sont important, mais également dans l'entrepôt. La direction est en train de voir pour fermer 1 ou 2 entrepôt de débord pour St Vulbas.





11. Site internet : avancement des frais d'abonnement 2023 par le référent.

Les frais d'abonnement pour le Blog du CSE ont été avancés par le référent Alain, un remboursement sera effectué par les CSE.

12. Comité de Groupe : date définitive.

Le Comité de Groupe se tiendra le 25 mai prochain.

13. <u>Démarche RSE</u> : <u>qu'en est-il de la demande d'un comité constitué par un membre des différents CSE du Groupe.</u>

Céline Peltier DRH Groupe, n'est pas favorable à ce qu'un comité constitué d'un membre de chaque CSE Groupe soit mis en place pour la démarche RSE.

Le CSE avait reçu des informations lors d'une réunion extraordinaire le 22 septembre 2022 par Claire Gauthier Le Boulch (responsable RSE Groupe Intersport), qui était très favorable à ce que les différents CSE du Groupe soient intégrés à cette démarche.

Par le refus de la DRH Groupe, les CSE n'ont aucune légitimité dans celle-ci.

Au niveau de LSL, la direction travaillera avec CSE dans le cadre de la démarche RSE.

14. Réponse de Mr Rodrigues sur la surprime et les heures supplémentaires du site de Machecoul.

La direction a reçu le courrier de l'inspecteur du travail en réponse à la demande du CSE. Kristel pensait que le CSE l'avait également reçu, elle nous en fera une copie.

15. Noël 2023 : choix de la date, autres éléments de l'organisation.

L'évènement de Noël 2023 se fera le 2 décembre.

L'ensemble des élus doivent essayer de trouver des idées pour essayer de faire autre chose que ce qui est fait actuellement

16. Point ANCV: projet fichler 2022-2023.

Le fichier a été mis à jour par Gregory (trésorier) et Elodie (trésorière adjointe) en collaboration avec le service RH qui leur a fourni les éléments nécessaires.

Cette année, 205 salariés sont concernés, il y a 92 abonnements, pour un montant global de 76080€.

Il a été décidé que la date de prise en compte serait le 1 juin au lieu du 1 mai, <u>uniquement pour cette</u> <u>année</u>, afin de pouvoir inclure 5 salariés de plus.

Le trésorier explique que cette année nous avons un peu plus de trésorerie, et qu'il serait intéressant de pouvoir faire un geste financier pour les salariés.





Deux pistes ont été discutées, soit le remboursement d'une partie des licences de sport pour les enfants des salariés ou une augmentation du budget ANCV de 50€.

Il a été voté à l'unanimité des membres présents, une <u>augmentation exceptionnelle pour 2023</u> de 50€ des chèques vacances, cela touche l'ensemble des salariés et donne un réel pouvoir d'achat à chacun surtout dans le contexte actuel.

17. Point Billetterie: Projets, commandes actuelles.

Nous avons fait une commande de lessive pour un montant de 8874,94€.

Apparemment, les salariés sont contents des produits et par conséquence commande en volume.

Frédéric réitère sa demande de recevoir les fiches produits de chaque référence, afin de pouvoir contrôler s'il y a des produits réglementés.

Certains produits ont une réglementation spéciale et ne peuvent pas être stocké dans l'entrepôt. Il nous a également dit, que le responsable transport lui avait fait la remarque que le transport de ces produits réglementé ne devait pas être fait par l'entreprise.

Mais également, que le transport pour acheminer les commandes pour le site de Machecoul, ne devait pas être à la charge par l'entreprise.

Sandra la secrétaire, fait à nouveau remarquer à Frédéric, qu'avec l'ancien fournisseur il n'avait jamais rien demandé et que les produits avaient surement une réglementation spéciale également. Que le transport était aussi pris en charge par l'entreprise pour le site de Machecoul et n'a jamais posé problème, donc pour aujourd'hui cela dérange?

Il serait vraiment dommage, que le CSE prenne la décision d'arrêté de proposer des produits d'entretiens à prix défiant toute concurrence, mais surtout qui est un réel pouvoir d'achat pour les salariés quand on voit les prix dans la grande distribution.

Une commande de parfum est prévu pour le 11/05/2023 :

18. Point distributeurs.

Un point a été fait entre Elodie et Garry pour la passation. Un travail du CSE est fait, afin d'implanter des distributeurs sur le site de Blois.

19. Point compte du CSE: Fonctionnement, Œuvres Sociales.





Logistique Sports et Loisirs - Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers - 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 - FAX : 04 74 46 24 04

COMPTES FIN FEVRIER 2023	2023	2022	2021
Œuvres Sociales et Culturelles	102946	87083	79346
Fonctionnement	15064	22115	21065
Association sportive	22902		

Ce sont bien les comptes arrêtés à fin mars et non février, Grégory n'a pas changé le mois du tableau.

20. Point AS LSL : prévisionnel des sorties de chaque sites, règles de validation des évènements, règles d'attribution du budget par sites.

Une sortie Laser Game est proposée par Alexandre pour le site de Machecoul et validé par l'ensemble des élus présent.

Pour St Vulbas, Sophie va se renseigner pour organiser une sortie pour St Vulbas.

21. Réclamations des salariés

Document spécifique annexé au compte rendu.

La séance est levée à 16h05

La Secrétaire Sandra MONNERY Le Président Fréderic GRASSART